

*Introduction de Catherine Jacquot au Colloque organisé à Marrakech  
à l'occasion de l'ouverture de la COP 22*

### **Architecture et changements climatiques : le climat du futur.**

Je salue au nom du conseil national de l'ordre des architectes français et au nom de tous les architectes français, le conseil national de l'ordre des architectes marocains et son président Abdelouahid Mountacir ainsi que le professeur Mohamed Chaoui, et avec eux tous les architectes marocains. J'associe à mes remerciements pour l'organisation du colloque par le CNOA marocain, le conseil des architectes européens, le CAE.

Et je salue Esa Mohamed président de l'Union Internationale des Architectes sous l'égide de laquelle est organisée cette rencontre.

Je salue les présidents de l'Union Africaine des Architectes (UAA), le président de l'union méditerranéenne des architectes (UMAR), le président de l'organisation des Architectes Arabes (OAA). Mrs Kaise Kalombo, André Bekhazi, Antoine Charbel (OAA).

Après l'accord historique de la COP 21 à Paris et sa ratification par une majorité de pays, nous entrons avec la COP 22 dans l'ère de la mise en œuvre concrète des résolutions prises ensemble.

A Paris, les conclusions de la COP 21 ont confirmé l'objectif du maintien de l'augmentation de la température au-dessous de 2° et posé celui d'une décarbonation globale de l'économie dans la deuxième moitié de ce siècle. Nous devons lutter sur deux fronts : la sobriété énergétique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, tout particulièrement du gaz carbonique.

Comment permettre à tous un développement économique légitime sans accroître la destruction de la planète ? Aux enjeux environnementaux se superposent des enjeux économiques et sociaux : le réchauffement climatique n'a pas la même signification dans les villes africaines, dans les banlieues des villes européennes, sur les côtes du Bengla Desh ou sur le pourtour de la Méditerranée.

Tous les pays du monde sont confrontés aux impacts du changement climatique : inondations, sécheresse, risques côtiers ou agricoles qui provoquent déjà dans certaines régions du monde des migrations importantes. Face aux conséquences des changements du climat et aux catastrophes naturelles, ceux qui sont pauvres et démunis seront encore plus durement touchés, les pays développés, qui ont déjà largement exploité et profité des ressources naturelles de la planète doivent en toute responsabilité, réduire drastiquement leur consommation d'énergie fossile, développer les énergies renouvelables afin de réduire leur empreinte carbonée dans l'atmosphère.

En France, **la loi de programmation sur la transition énergétique** a été votée au mois de Juillet 2015. Ses objectifs ambitieux mettent le bâtiment, les transports et la ville au cœur du dispositif. A l'horizon 2030, la réduction des émissions de gaz à effets de serre devra être réduite de 40%, la consommation des énergies fossiles devra diminuer de 30% et la part des énergies renouvelables atteindre 32% de la consommation globale au dépens notamment du nucléaire. L'objectif final est de diviser par deux la consommation globale d'énergie en 2050. Je souhaite faire là un lien avec une loi importante qui a été adoptée en France le 7 juillet dernier : la loi sur la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine. Cette loi s'est notamment donné pour objectif d'améliorer la qualité de l'architecture du quotidien, celle des territoires les plus défavorisés, ruraux et périphériques.

Pour répondre à ces objectifs, il s'agit d'abord de rénover le patrimoine existant, et d'investir dans les transports propres, dans la production d'énergies renouvelables, dans le recyclage des matériaux pour construire une nouvelle économie durable et écologique ... quant aux bâtiments neufs, ils ne devront plus consommer d'énergie mais en produire.

Ce sont des bouleversements qui vont conduire à des changements de modèles dans les modes de vie.

La ville telle qu'elle a été conçue au XXème siècle est un modèle obsolète. **La ville durable participe d'un écosystème** qui se reconstruit sur lui-même. Elle recycle son bâti et intègre son patrimoine dans une économie circulaire. Elle intègre aux constructions une nature vivante, faune et flore respectées dans leur biodiversité et met des limites claires à son extension. Elle se densifie sur elle même et choisit ses terrains d'expansion en fonction de règles urbaines rigoureuses définies par les impératifs de la préservation écologique et de l'économie de l'énergie.

Pour les architectes, et tous les acteurs du bâtiment, il s'agit de concevoir les villes, d'aménager le territoire avec une appréhension différente de la géographie et de l'histoire.

Les cultures et les savoir faire des constructions et des villes traditionnelles ont beaucoup à nous apprendre. Ainsi, avec les matériaux et les techniques locales, nous aurons à marier les connaissances les plus innovantes. En cela les techniques numériques pourront être un apport important et nous aurons à articuler cette double évolution numérique et écologique.

Cependant, pour concevoir , réhabiliter, construire et habiter différemment, les solutions ne sont pas seulement techniques mais aussi et presque surtout sociales et culturelles. Le projet d'architecture, le projet urbain est précisément à ce croisement. Les architectes ont la responsabilité de mettre toutes leurs compétences au service de ces enjeux. **La conception est le premier enjeu d'un bâtiment et d'une ville durable.**

Nous devons construire mieux mais aussi, construire plus car le mal logement est loin d'être éradiqué.

Auprès des élus politiques et maîtres d'ouvrage, les architectes et l'ensemble des acteurs de la conception ont la responsabilité de réaliser une ville durable, ouverte, mixte et conviviale. Ils y parviendront si tous les citoyens disposent d'une chance égale d'accès à un logement digne et économe en énergie, à des espaces et équipements publics respectueux de l'environnement.

L'architecture est en lien avec le territoire, au-delà de l'insertion harmonieuse dans le paysage, c'est l'approfondissement des relations de la construction avec la production locale, avec les habitants et la vie économique qui nous permettra de répondre aux objectifs de la lutte engagée au niveau mondial contre le réchauffement climatique.

**Catherine JACQUOT**

**Présidente de l'Ordre des architectes**

**Le 7 novembre 2016.**